

# Avenir du parc éolien de Xambes-Vervant

Xambes, Vouharte, Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe



## Bulletin d'information n°3 – Juillet 2025

**Madame, Monsieur,**

Après 2 ans de mesures de vent, le mât de mesure installé au sud du bois des Guillots sur la commune de Xambes a été démantelé en mars 2025. Les mesures enregistrées et les caractéristiques du vent nous permettront de définir le ou les types d'éoliennes les plus adaptées au site, d'évaluer la distance à prévoir entre les éoliennes pour minimiser les effets de sillage, et d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.

Par ailleurs, les études de faisabilité (faune, flore, milieux naturels, paysage, acoustique, vent) initiées au cours de l'année 2024 viennent de nous dévoiler leurs premières conclusions. Les éléments recueillis permettent d'ores et déjà de confirmer la viabilité d'un projet sur les communes de Xambes, Vervant, Vouharte, Montignac-Charente et Saint-Amant-de-Boixe.

Avec ce bulletin, nous souhaitons vous partager les principaux enjeux identifiés grâce aux observations de terrain effectuées par les bureaux d'études indépendants et à leur travail de collecte de données bibliographiques, permettant ainsi au projet de se dessiner progressivement.

Nous restons à votre disposition pour toute question et sommes joignables par mail et téléphone aux coordonnées indiquées au dos du présent bulletin.

Pour rappel, une page internet dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant :



[www.aboenergy.fr](http://www.aboenergy.fr) > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine > Nos projets en Charente

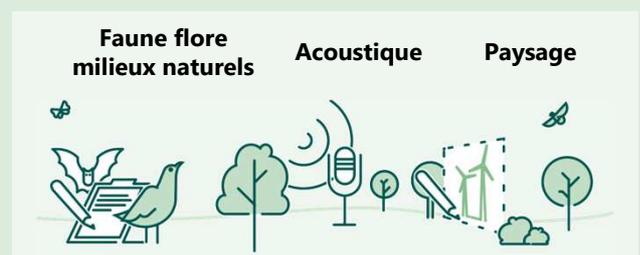
## Déroulement des études de faisabilité

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) depuis 2011, un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine culturel historique, etc.

Les trois grands volets de l'étude d'impact sont les suivants > > >

Ces différentes études sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leurs domaines d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

- 1. Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
- 2. Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas encore prises en compte à ce stade.
- 3. Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.



L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères font évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. L'objectif est de définir le projet le plus adapté au territoire.

## Chronologie

### 2022

- Début des échanges avec les acteurs du territoire, élu.es et propriétaires fonciers.

### 2023

- 1<sup>er</sup> bulletin d'information et mise en ligne de la page internet dédiée au projet.
- 1<sup>er</sup> comité de riverains.
- Lancement de l'étude faune, flore et milieux naturels.
- Installation du mât de mesure de vent.
- 2<sup>ème</sup> comité de riverains.
- 2<sup>ème</sup> bulletin d'information.

### 2024

- 3<sup>ème</sup> comité de riverains.
- Réalisation de la campagne de mesures acoustiques.
- Lancement de l'étude paysagère.
- 4<sup>ème</sup> comité de riverains.

### 2025

- Finalisation des états initiaux.
- 3<sup>ème</sup> bulletin d'information.

### Les prochaines étapes :

#### (dates prévisionnelles)

### 2026

- Poursuite des échanges avec les acteurs et élus locaux, et futures rencontres du comité de riverains.
- Finalisation de l'étude d'impact.



## Etude acoustique

Le bureau d'études Echo Acoustique a réalisé une campagne de mesures acoustiques entre mars et avril 2024 auprès de 12 habitations tout autour de la zone d'étude. Des sonomètres (micros) ont été installés dans le but de mesurer les niveaux sonores en chaque lieu. Ces mesures permettent d'obtenir un état initial de l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo (direction et vitesse du vent) et de l'heure.

Globalement, le bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'installation) mesuré entre 7h et 19h est relativement élevé. Sur cette période, l'environnement acoustique est fortement marqué par l'effet du vent sur la végétation et le bruit des infrastructures routières proches et éloignées. La présence d'oiseaux en journée peut également générer une hausse des niveaux sonores. Une baisse du niveau sonore est observée après 19h notamment en lien avec la diminution de ces sources de bruit et une baisse du trafic routier.

En période nocturne, les niveaux sonores sont plus faibles et le bruit résiduel est essentiellement composé des bruits générés par l'effet du vent sur la végétation et de l'activité nocturne de la faune. Dans une moindre mesure, des bruits en provenance des infrastructures routières avec un trafic discontinu peuvent avoir un impact sur les niveaux sonores et générer une dispersion au niveau des échantillons, mais les échantillons jugés non représentatifs de l'ambiance sonore habituelle du site (par exemple, le bruit d'une tondeuse à gazon), ne sont pas considérés dans l'analyse..

A partir de ces mesures et des données techniques de l'éolienne, à l'aide d'un logiciel de modélisation, le bureau d'études acoustique pourra estimer le niveau de bruit généré par les éoliennes du projet, et ainsi vérifier en amont le respect de la réglementation acoustique française.

Le mât de mesure de 140m, utilisé pour l'étude des chauve-souris (chiroptères) et pour l'étude acoustique, a été installé en mars 2023 et démantelé en mars 2025. Les relevés de vent confirment le potentiel du site pour produire de l'énergie.

Concernant les chiroptères, les espèces les plus fréquemment contactées sont la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Barbastelle d'Europe. Au niveau de l'aire d'étude immédiate, les boisements et bosquets, leurs lisières, les haies ou encore les cours d'eau ou les points d'eau constituent des habitats de chasse attractifs pour les chauve-souris.



*Pipistrelle commune*



*Barbastelle d'Europe*



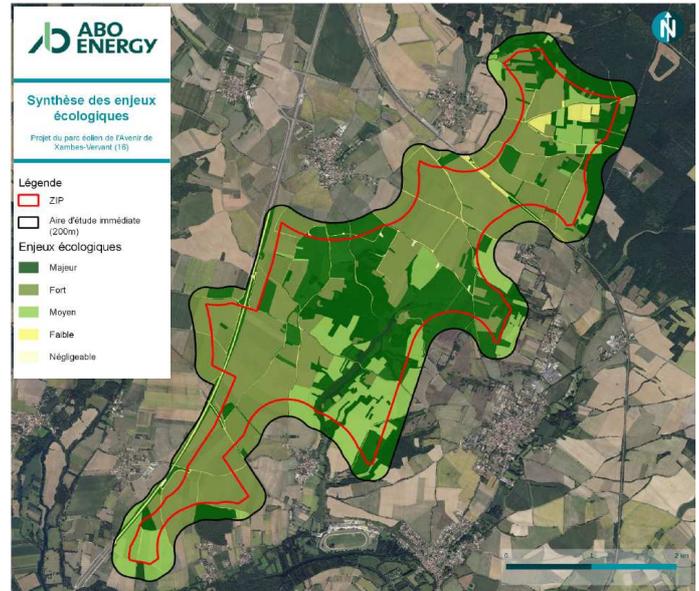
*Pipistrelle de Kuhl*

## Etude Faune, Flore et milieux naturels

Les études environnementales ont été menées par le bureau d'études indépendant Biotope. Son expertise nous permettra de faire évoluer les variantes d'implantation afin de choisir la solution qui concilie le mieux le projet éolien avec la préservation de la biodiversité.

Les milieux présentant des enjeux écologiques élevés sont les suivants :

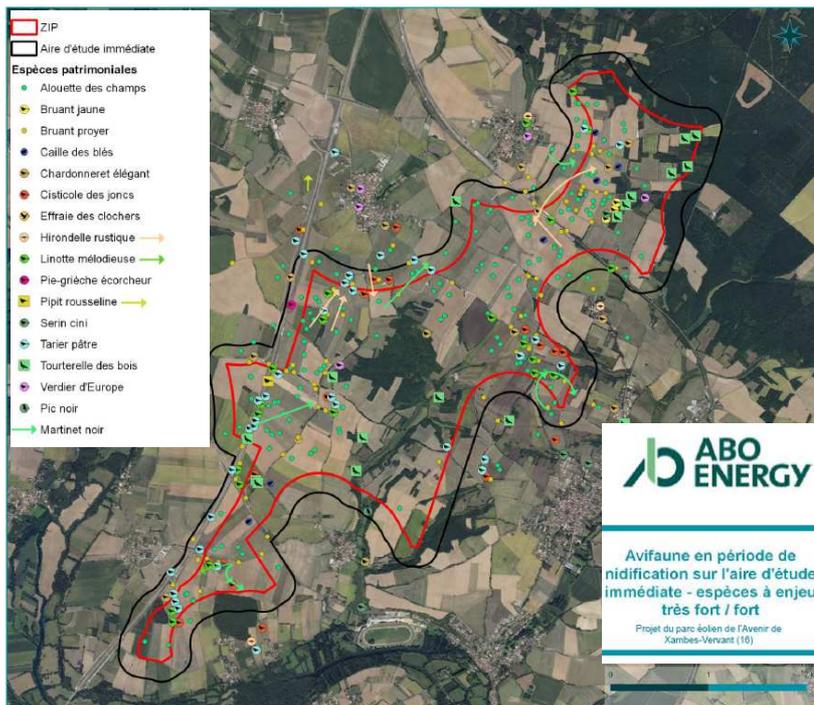
- Les boisements, bosquets, haies, alignements d'arbres et cours d'eau, qui constituent des secteurs à intérêt fonctionnel fort pour les chiroptères et l'avifaune en particulier.
- Le bois des Guillots, situé au centre de l'aire d'étude immédiate, favorable à l'avifaune du cortège des milieux boisés, aux chiroptères (gîtes potentiels), aux insectes (coléoptères saproxylophages), aux reptiles (tels que la Couleuvre d'esculape), aux amphibiens en phase d'hivernage et aux mammifères terrestres du cortège des milieux boisés.
- Le ruisseau des Sept Fonts, favorable à l'avifaune du cortège des milieux aquatiques, aux chiroptères en chasse, aux insectes du cortège des eaux courantes, aux reptiles, aux amphibiens en période de reproduction et aux mammifères (tels que le Vison d'Europe).
- Les cultures et prairies qui sont favorables à l'avifaune du cortège des milieux ouverts en période de reproduction et aux insectes du cortège des milieux ouverts.



Vison d'Europe ©Zoofanat©



Couleuvre d'Esculape



Circaète Jean-le-Blanc



Alouette des champs



Tourterelle des bois

Les milieux semi-ouverts (alternance de milieux ouverts avec des petits bosquets, des fourrés et des haies) sont essentiels pour la nidification de plusieurs espèces patrimoniales, telles que le Bruant jaune, la Fauvette grisette, la Linotte mélodieuse, le Tarier pâle et le Pie-grièche écorcheur. Le Martin-pêcheur d'Europe exploite quant à lui le ruisseau des Sept Fonts et l'étang situé au centre-est de l'aire d'étude immédiate pour s'alimenter et potentiellement se reproduire.

**La plupart des espèces observées sont peu ou pas sensibles à la présence d'éoliennes, mais certaines espèces, tel que le Circaète Jean-le-Blanc, nécessiteront une attention particulière. Les propositions d'implantation et de mesures devront s'assurer de la préservation des espèces sensibles.**

Concernant les oiseaux, différentes méthodes ont été employées par le bureau d'études afin d'inventorier au sein de l'aire d'étude immédiate l'ensemble des espèces présentes. Une méthodologie différente a été utilisée pour différencier l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante.

La carte ci-contre représente les espèces à enjeu Fort ou Très fort ayant été identifiées sur l'aire d'étude immédiate en période de nidification.

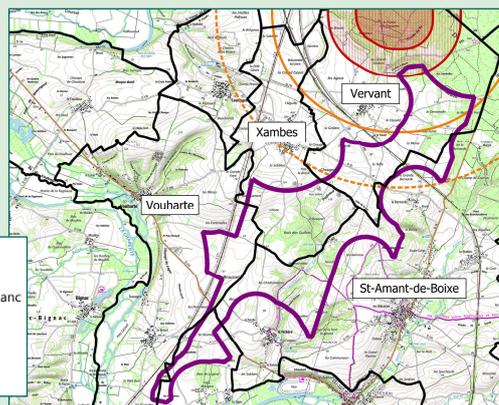
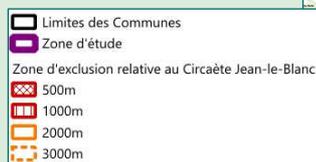
Les espèces ayant le niveau d'enjeu le plus important sont la Tourterelle des bois, le Pipit rousseline et le Circaète Jean-le-Blanc. La Tourterelle des bois niche au sein des milieux boisés et bocagers (haies, alignements d'arbres, etc.) tandis que le Pipit rousseline niche dans les friches et/ou le talus de la ligne LGV, à l'ouest de l'aire d'étude. La présence d'un couple nicheur de Circaète Jean-le-Blanc est également connue en forêt de Boixe, en dehors de l'aire d'étude immédiate.

Les milieux cultivés constituent les habitats de reproduction de plusieurs espèces patrimoniales, telles que l'Alouette des champs, le Bruant proyer, le Busard Saint-Martin ou encore la Caille des blés. Ces espèces exploitent de façon plus ou moins marquée les prairies et les friches, au même titre que l'Alouette lulu et la Cisticole des joncs, qui n'exploitent quant à elles qu'essentiellement ces habitats.

## Circaète Jean-le-Blanc et modification de la zone d'implantation potentielle

Un couple de Circaète Jean-le-Blanc niche dans la forêt de Boixe, au nord de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Au regard du statut de rareté de cette espèce, et du niveau d'enjeu très fort lui étant associé, il a été décidé d'exclure de la zone d'implantation toute la partie de la zone d'étude située à moins de 3 kilomètres de l'endroit où la présence du nid est avérée. La future implantation se concentrera donc autour du bois des Guillots et le long de la LGV qui nous paraît être le lieu le plus propice.

De plus, les différentes variantes proposées par les riverains lors du dernier comité de suivi qui a eu lieu en avril 2024 seront prises en compte dans la réalisation de l'implantation.

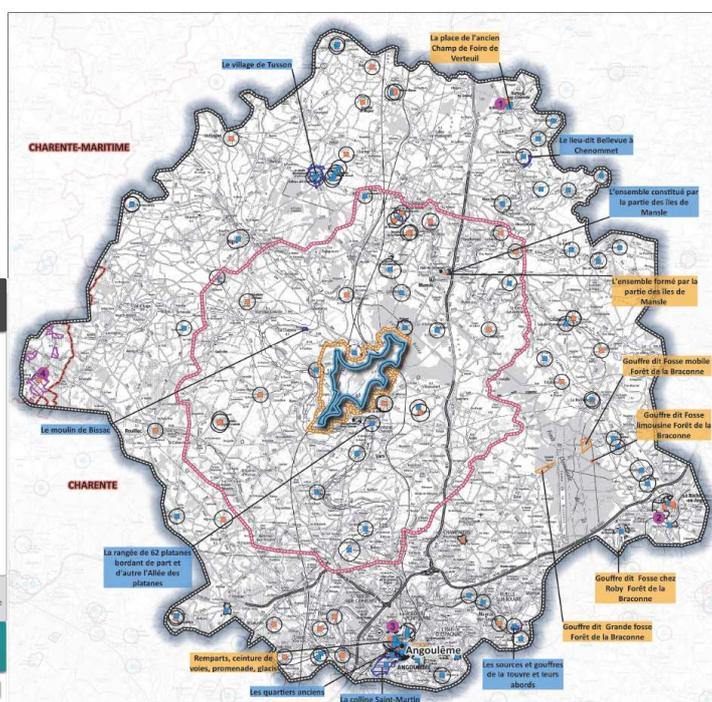


## Etude paysagère

L'étude paysagère contribue à donner forme au projet selon les caractéristiques et enjeux du territoire. La carte ci-contre représente les différentes aires d'étude. Le périmètre de l'aire d'étude éloignée retenu est maximisant, et va donc varier entre 15 et 20 kilomètres, prenant ainsi en compte les sites patrimoniaux remarquables tels qu'Angoulême, Verteuil ou encore Neuvicq-le-Château. Elle comprend également 10 sites protégés ainsi que 108 monuments historiques.

A la suite de l'évaluation des enjeux et des sensibilités paysagères du territoire étudié, les principales recommandations seront de :

- Limiter les covisibilités directes avec l'Abbaye de St-Amant-de-Boixe.
- S'éloigner des différents lieux de vie et notamment ceux de St-Amant-de-Boixe, de Xambes et de Vervant.
- Rechercher une implantation simple et visible avec un alignement et des espaces inter-éoliennes réguliers.
- Prévoir un recul suffisant des lisière boisées.
- Limiter au maximum la réduction des angles de respiration depuis Xambes et Vervant.



Les cartes en grand format sont accessibles sur la page internet du projet

## Contacts

### Andoni Claverie

Responsable du projet  
 Tél. : 07 86 84 90 27  
[andoni.claverie@aboenergy.com](mailto:andoni.claverie@aboenergy.com)

### Edith Recourt

Responsable de projets dialogue territorial  
 Tél. : 05 34 31 49 17  
[edith.recourt@aboenergy.com](mailto:edith.recourt@aboenergy.com)

ABO Energy  
[www.aboenergy.fr](http://www.aboenergy.fr)